

Communiqué de presse

Centres dentaires : protéger les praticiens qui défendent l'intérêt de leurs patients

À Nantes, le licenciement de cinq chirurgiens-dentistes et la fermeture d'un cabinet laissant 6 000 patients sans praticien illustrent une question essentielle : un chirurgien-dentiste salarié doit-il pouvoir faire valoir son indépendance professionnelle sans risquer son emploi ? Pour le SFCD, la réponse doit être claire : oui.

Selon la loi, un chirurgien-dentiste doit pouvoir déterminer librement les soins qu'il estime nécessaires pour son patient, sans subir de pression liée à des objectifs économiques ou à des choix de gestion. Lorsqu'un praticien salarié fait valoir cette indépendance pour défendre l'intérêt de ses patients, il doit être protégé et ne pas avoir à choisir entre ses obligations professionnelles et son emploi.

Pour le SFCD, les structures qui organisent et financent l'exercice dentaire doivent être pleinement responsables, aux côtés des praticiens, du respect de l'indépendance professionnelle, de la qualité des soins et de l'intérêt des patients. Le cadre juridique doit évoluer pour garantir cette responsabilité et protéger les praticiens qui refusent des pratiques qu'ils estiment incompatibles avec leurs obligations professionnelles.

Protéger l'indépendance des chirurgiens-dentistes, c'est protéger les patients. Et protéger les praticiens qui défendent leurs patients, c'est garantir concrètement cette indépendance.

Pour le SFCD, l'indépendance professionnelle ne doit pas avoir pour prix l'emploi du praticien. Comme le dit le docteur Nathalie Delphin, présidente du SFCD, « l'objectif est de permettre au chirurgien-dentiste de soigner sans être dans un conflit éthique permanent ».

Le SFCD demande que plus aucun chirurgien-dentiste salarié n'ait à risquer son emploi pour exercer son métier en toute indépendance et dans l'intérêt de son patient.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin - Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

